

Unité départementale de Seine-Saint-Denis
7 esplanade Jean Moulin
BP189
93003 BOBIGNY

BOBIGNY, le 18/08/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 20/07/2023

Contexte et constats

Publié sur 

SCALP

10-20, allée de Londres
93320 Les Pavillons-sous-Bois

Références :
Code AIOT : 0100026504

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 20/07/2023 dans l'établissement SCALP implanté 10-20, allée de Londres 93320 Les Pavillons-sous-Bois. L'inspection a été annoncée le 19/06/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite est réalisée dans le cadre de l'action nationale sur le contrôle des installations de stockage de liquides inflammables classées à déclaration.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCALP
- 10-20, allée de Londres 93320 Les Pavillons-sous-Bois
- Code AIOT : 0100026504
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société SCALP réalise le stockage et la fabrication de produits destinés principalement au secteur du bâtiment (décapage, préparation de surface..) et dont une partie est composée de liquides inflammables.

La société dispose de 2 sites : un site allée de Bruxelles pour le stockage des matières premières, la

fabrication et le stockage de produits finis et le site allée de Londres pour les expéditions.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Classement,
- Risque incendie,

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Classement	Arrêté Ministériel du 22/12/2008, article 1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a transmis le 1er juillet 2020 un dossier justifiant de la non-connexité des 2 sites. Dans ces conditions et au vu des stocks de liquides inflammables présents sur le site allée de Londres (inférieurs à 50 t), les installations ne sont pas classables.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Classement

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 22/12/2008, article 1
Thème(s) : Situation administrative, Classement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
<p>Prescription contrôlée : Les installations classées soumises à déclaration sous l'une ou plusieurs des rubriques nos 1436, 4330, 4331, 4722, 4734, 4742, 4743, 4744, 4746, 4747 ou 4748, ou pour le pétrole brut sous l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510 ou 4511, dépôts de liquides inflammables, sont soumises aux dispositions de l'annexe I et dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté. Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des autres législations. Les dispositions de l'annexe I, hormis celles de son point 1 relatives aux dispositions générales, sont applicables uniquement aux installations de stockage.</p>
<p>Constats : La société SCALP dispose de 2 sites sur la commune des Pavillons-sous-Bois (site allée de Londres et site allée de Bruxelles). Le site allée de Bruxelles a été autorisé et réglementé initialement par l'arrêté préfectoral du 7 avril 1994. Le site allée de Londres a été déclaré le 18 avril 2006. L'exploitant a transmis le 1er juillet 2020 une étude visant à démontrer l'indépendance (non connexité) des installations des 2 sites et en particulier l'absence d'effets domino entre les sites en cas d'incendie. Lors de la visite d'inspection l'état des stocks de liquides inflammables présenté par l'exploitant est de 45 t. Dans ces conditions les installations ne sont pas classables sous la rubrique 4331.</p>
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet